

MADAGASCAR

« La France et les trusts » (*Économie et politique*, n° 5/6, 1954)

[121] Les noms des grandes sociétés de commerce « Rochefortaise de Madagascar », « Marseillaise de Madagascar », « Lyonnaise de Madagascar », témoignent du rôle qu'ont joué les grands armateurs et les grands négociants pour s'emparer des richesses de la grande île. Les processus que nous avons décrit en Afrique française se retrouvent ici : partant des comptoirs, le capital s'empare de la terre puis, à l'exploitation agricole, s'ajoute une exploitation industrielle et commerciale.

A Madagascar, les trois activités commerciale, agricole et industrielle, sont pratiquées souvent simultanément par les mêmes trusts¹.

Rien n'exprime mieux cette activité mul- [122] tiforme que la « Cie Coloniale de Bambao* », qui exploite tout l'archipel voisin des Comores : elle y possède 1.600 ha de sisal, 2.000 ha de cocotiers (coprah) ; ses distilleries d'ylang-ylang (plante à parfum) font d'elle le plus important producteur du monde. La savonnerie, la sucrerie-rhumerie, la scierie de l'archipel, la fabrique d'essence d'ylang-ylang, la vanille dont elle a le monopole de la cueillette, les comptoirs où se fournissent les habitants de l'archipel, tout appartient à la Coloniale de Bambao qui, avec ses 4.000 travailleurs, ses 200 contremaîtres, ses 35 agents européens, règne en maîtresse absolue sur les 165.000 habitants des Comores. La Compagnie est contrôlée par le groupe des Batignolles [erreur provenant de la présence de Le Bret dans les deux sociétés].

On trouverait des exemples analogues avec la « Compagnie Industrielle de Nossi-Bé » [Cie de Nossi-Bé, tout court], la « Société des Tabacs et Oléagineux de Madagascar », la « Sté des Plantes à parfum de Madagascar » (Banque de l'Indochine)[plus exactement sa filiale, la SOFFO], la « Cie de l'Agriculture et de l'Industrie Coloniales », qui cultive le café et le tabac.

La, « Sté Sucrière de la Mahavavy » a réuni, elle, les Raffineries de St-Louis, la Marseillaise de Madagascar, Fives-Lille et la Banque de Paris et des Pays-Bas pour édifier « l'unité sucrière la plus importante de l'Europe et de l'Union française »². La sucrerie qui vient d'être achevée a une capacité de 125 à 150 tonnes par jour ;

¹ Ainsi la « Marseillaise de Madagascar », où l'on retrouve avec les armateurs et négociants marseillais [?] la « Société Marseillaise de Crédit » [?!], les Raffineries de Saint-Louis et la Banque de Paris et des Pays-Bas [fantaisiste], contrôle, avec le groupe Zafiropulo, la Société [Cie] Agricole et Industrielle de Madagascar [CAIM] » ; elle a une participation dans la Banque de Madagascar, que contrôle la Banque de Paris et des Pays-Bas. La « Lyonnaise de Madagascar » (groupe cotonnier Tenthorey [sic], Banque de l'Indochine) contrôlée en fait par la Cie générale des colonies. Tenthorey n'a qu'un strapontin, de même que la Banque de l'Indochine qui s'est retirée], grâce à la Lyonnaise Agricole, Industrielle et Minière », sa filiale, se livre à de multiples activités qui lui ont rapporté en 1953 224 millions de bénéfices nets avoués. Si la « Malgache de Cultures » et la « Foncière du Sud de Madagascar » (contrôlées par la Banque de l'Indochine) produisent près de 40 % du sisal récolté dans l'île, les « Établissements Gallois », auxquels elles sont liées [?], possèdent non seulement leurs propres plantations de sisal, mais 4 usines de défibrage sur 8. La « Phocéenne de Commerce Colonial (groupe marseillais) contrôle la « Société Industrielle [et commerciale] de l'Émyrne », qui vend automobiles, matériels, pneus Kléber-Colombes, pétrole et achète café et vanille, mais qui exploite aussi une rizerie et d'importantes fabriques de conserves de viande et de salaisons.

² *Bulletin de Madagascar*, novembre 1953.

elle atteindra bientôt une capacité de 300-350 tonnes. Elle traitera les sucres malgaches mais aussi ceux de La Réunion et de l'île Maurice. **L'État a aménagé, par un barrage et un canal de 23 kilomètres**, la plaine de la Mahavavy pour permettre la culture de la canne sur 25.000 ha — dont plus de 10.000 appartiennent en propre à la société —, **replanté des forêts, construit des routes, des quais, équipé des ports avec des derricks, des grues et des réservoirs**. L'irrigation et la mécanisation agricoles y sont employées concurremment selon les techniques les mieux étudiées en vue d'obtenir des tonnages élevés à l'hectare avec une main-d'œuvre réduite au minimum³.

Le financement de cette opération a valu une série de passe-droits (non rapatriement de francs suisses) et l'octroi de 2 milliards de francs par l'État.

Le groupe de « l'Entreprise Industrielle (groupe Durand) contrôle **[pour peu de temps encore]** Électricité et Eaux de Madagascar », qui produit 80 % de l'électricité de l'île.

*

Nous retrouvons à Madagascar beaucoup de grands trusts français, commerciaux, comme Denis Frères, ou industriels comme « J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre », Air Liquide, Descours et Cabaud, Jeumont (« Constructions mécaniques et électriques de Tananarive »)[**Cie industrielle de mécanique et d'électricité de Tananarive-CIMELTA (1946)**]. De plus, les profits gagnés en Indochine ont été largement réinvestis à Madagascar : la Banque de l'Indochine a là de fortes positions dans l'agriculture mais aussi dans les mines où elle contrôle la « Société des Minerais de la Grande Île (sur la concession de laquelle viennent d'être découverts des minerais d'uranium) et la Société générale des Graphites (contrôlée avec Minerais et Métaux).

Les recherches pétrolières n'ont jusqu'ici pas abouti. Quant aux gisements de charbon de la Sakoa (Schneider, Worms, Banque de Paris et des Pays-Bas) ils sont à peu près inexploités.

Les financiers marseillais **[? douteux]** et la Banque de Paris et des Pays-Bas **[etc.]** contrôlent la Banque de Madagascar et des Comores qui a le privilège d'émission et conserve une position prédominante. Parmi les autres banques, on peut citer la « Banque Franco-Chinoise » **[Banque de l'Indochine, Paribas, Lazard, etc.]**, récemment établie à Tananarive.

On sait à quels massacres a conduit, il y a quelques années, la résistance des Malgaches à l'exploitation coloniale. Cette exploitation ne se mesure pas par des chiffres, mais certains sont éloquentes : les 244.650 salariés, dont 26.000 ouvriers de l'industrie et 85.500 ouvriers agricoles, touchent des salaires qui vont de 180 à 280 francs par jour pour les manœuvres, c'est-à-dire pour l'immense majorité des travailleurs malgaches ; or, le pain vaut 84 fr., le sucre 120, le lait 80, les pommes de terre 40, le riz 50 et le mètre de tissu de coton 200.

La situation des autres colonies françai- [123] ses n'est pas différente. La Réunion est le domaine du « Crédit Foncier de Madagascar et de La Réunion » et de la Banque de La Réunion ; La Martinique et la Guadeloupe sont dominées par la B.N.C.I.-Afrique, la Banque de la Martinique et la Banque de la Guadeloupe. Les grandes plantations y jouent un rôle capital. A la Réunion, 79 grandes plantations produisent 40 % du sucre, le reste est fourni par 14.724 exploitants. Le sucre et le rhum sont les deux seules fabrications industrielles de ces îles. Les « Sucreries coloniales » (groupes Vernes, Schneider, Hersent, Worms) possèdent plantations de cannes et bananeraies à La Réunion comme à la Guadeloupe, ainsi que cinq sucreries-rhumeries qui effectuent environ **[sic]** le quart de la production de ces

³ Même source.

deux îles.

A la Guadeloupe, le groupe Hersent, les Raffineries de Saint-Louis, le groupe Schwob, les gros négociants havrais contrôlent « l'Industrielle et Agricole de Pointe-à-Pitre », ce qui complète la mainmise des trusts sur la production de canne et la fabrication du sucre.

La Guyane, où Péchiney s'intéresse à la bauxite, St-Pierre et Miquelon, dominées par la « Compagnie de la Grande Pêche », achèvent le tableau de l'empire colonial des grands monopoles.

.....

[232] MADAGASCAR

Cie Lyonnaise de Madagascar. Capital 510 MF. Réserves 498 MF. Bénéfice 224 MF. Commerce, mines, culture, élevage. Un comptoir à la Réunion, 18 comptoirs et 4 rizières à Madagascar. Filiales : Sté Lyonnaise, Agricole, Industrielle et Minière, diverses sociétés de transports à Madagascar. Groupes : Banque de Paris et des PaysBas, Tenthorey, financiers lyonnais.

Cie Marseillaise de Madagascar - L. Besson et Cie. Capital 600 MF.. Réserves 242 MF. Bénéfice 252 MF. Un comptoir à la Réunion, 29 à Madagascar; mines (graphite). Plantations de caféiers et vanillers. Filiales : Cie Agricole et Industrielle de Madagascar. Participations dans la Sosumav, la Sté Madagascar-Automobile, etc. Financiers marseillais dont la famille Besson.

Électricité et Eaux de Madagascar. 1952, Capital 420 MF. Réserves 764 MF. Bénéfice 54 MF. Groupes : Cie Générale Industrielle pour la France et l'étranger, Péchiney, Banque de Paris et des Pays-Bas, etc.